

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir et maintenir des connaissances juridiques et pratiques nécessaires à la gestion des Ressources Humaines permettant de mettre en œuvre, en fonction des situations rencontrées, les règles de droit du travail applicables aux thèmes ci-dessous.
Savoir identifier les mesures sociales à mettre en œuvre et les situations à risques ; savoir réagir en cas de mise en jeu des obligations et de la responsabilité sociale de l'entreprise.
Mettre à jour les connaissances à partir de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle ; identifier les opportunités et adapter les pratiques sociales au sein de l'entreprise.

PROGRAMME

JCD Formation propose aux dirigeants d'entreprise et responsables RH de rompre leur isolement en se réunissant en groupe restreint plusieurs fois chaque année, afin d'échanger sur les bonnes et mauvaises pratiques managériales et de gestion du personnel.

5 séances d'une demi-journée, 3h30 chacune, soit 17h30 au total).

Chaque séance se déroule en 2 temps :

- Un thème défini à l'avance permettant d'appréhender la pratique (voir ci-dessous).
- L'actualité législative et jurisprudentielle et son impact pratique sur la gestion du personnel.

1^{er} matinée : Comment aménager individuellement le temps de travail en marge des 35 heures ? (Metz, le mardi 14 mars 2023 (9H – 12H30))

- Les forfaits en jours ou en heures, sur l'année, le mois ou la semaine
- Les forfaits sans référence horaire pour les cadres dirigeants
- Le temps partiel - Focus : Les horaires individualisés

2^{ème} matinée : Comment gérer les conduites addictives en entreprise ? (Metz, le mardi 11 avril 2023 (9H – 12H30))

- Cerner la notion d'addiction et évaluer son impact dans l'entreprise
- La marge de manœuvre de l'employeur en matière de dépistage et de sanctions
- La mise en place d'un plan d'action pour prévenir le risque

3^{ème} matinée : Les formations en alternance : apprentissage, contrats de professionnalisation, stages (Metz, 13 juin 2023 (9H – 12H30))

- Le recrutement, la gestion des contrats et le statut des alternants
- La rupture des contrats d'alternance
- Les particularités du stage en entreprise

4^{ème} matinée : L'employeur face à l'Inspection du travail (Metz, le mardi 12 septembre 2023 (9H – 12H30))

- Quel est le champ d'intervention de l'Inspecteur du travail ?
- Quelles informations doivent lui être communiquées ?
- Quels sont ses moyens d'action ?

5^{ème} matinée : Le RGPD dans la gestion du personnel : 5 ans après (Metz, le mardi 14 novembre 2023 (9H – 12H30))

- RGPD et traitement de données personnelles en « RH »
- Mise en conformité RH-RGPD : un plan en 4 étapes
- Quels sont les avantages du RGPD ?



5 ½ journées soit 17h30



Voir programme



1 375 €HT / participant



Public / Prérequis

Dirigeants et Collaborateurs de la fonction RH (assistant/responsable RH et paye/comptabilité, DRH, juristes...), Aucun prérequis

Méthodes et Moyens
pédagogiques

Les connaissances sont mises en œuvre à travers des exemples et des cas pratiques, tirés de l'expérience professionnelle des formateurs.

Salles équipées : vidéoprojecteur et paperboard. Chaque stagiaire dispose d'un support de cours papier ou électronique et de matériel de prise de notes.



Validation

Une attestation individuelle de suivi de la formation est remise au terme de la formation.

En partenariat avec



Profil intervenant

La formation est assurée par des avocats et juristes ayant la pratique du droit du travail et la connaissance des réalités de l'entreprise.

Suivi et Évaluation
de l'action

L'évaluation de la formation (questionnaire de satisfaction) et l'évaluation des acquis de la formation (QCM corrigé collectivement) sont réalisés en fin de cycle.

Document mis à jour
le 24/01/2023

La formation est accessible aux personnes à mobilité réduite et toute demande d'adaptation peut être étudiée en amont de la formation en fonction du besoin des personnes. Nous contacter pour plus d'informations



Lieu : Cabinet ACD – 4 place Saint Nicolas 57000 METZ